



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
31 mars 2025

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 21 mars 2025, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE,
Excusé :	Louison DONIER
Pouvoir :	Louison DONIER à Mathilde FAVRE
Secrétaire de séance :	Jean-Marie PONCET

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

DE2025-192-026 : signée le 30/01/25 avec GROUPE FORCES de 1600.00 € HT soit 1920.00 € TTC pour la formation à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices - 5 agents services techniques

DE2025-192-027 : signée le 30/01/25 avec GROUPE FORCES de 1600.00 € HT soit 1920.00 € TTC pour la formation à la conduite en sécurité des chariots automoteur de manutention - 5 agents services techniques

DE2025-192-028 : signée le 30/01/25 avec GROUPE FORCES de 2400.00 € HT soit 2880.00 € TTC pour la formation à la conduite en sécurité des engins de chantier - 5 agents services techniques

DE2025-192-029 : signée le 30/01/25 avec GROUPE FORCES de 530.00 € HT soit 636.00 € TTC pour la formation à la préparation à l'habilitation électrique - 1 agent services techniques

DE2025-192-030 : signée le 30/01/25 avec GARAGE PECHOUX de 296.43 € HT soit 355.72 € TTC pour la réparation de la Renault Clio

DE2025-192-031 : signée le 30/01/25 avec BE SURE TESTO de 150.00 € HT soit 180.00 € TTC pour l'achat d'un mini enregistreur de température et humidité USB - service musée

DE2025-192-032 : signée le 03/02/25 avec C.S.I. de 349.00 € HT soit 418.80 € TTC pour l'achat d'un scanner Canon DR-C225II - service urbanisme

DE2025-192-033 : signée le 03/02/25 avec I-MS SERVICES de 510.00 € HT soit 612.00 € TTC pour le remplacement de la batterie et détecteur de véhicule sur radar grande rue

DE2025-192-034 : signée le 10/02/25 avec EURL BESD de 335.00 € HT soit 402.00 € TTC pour la fabrication d'une caisse chenil pour fourrière - service police municipale

DE2025-192-035 : signée le 06/02/25 avec STABLO de 560.00 € HT soit 672.00 € TTC pour la manifestation de la « Nuit des Musées » 3 représentations le 17/05/25 - service musée

DE2025-192-036 : signée le 10/02/25 avec TEREVA de 762.68 € HT soit 915.22 € TTC pour l'achat de fourniture pour alimentation lavoir de Bussy + école + école maternelle

DE2025-192-037 : signée le 10/02/25 avec COLAS de 6448.00 € HT soit 7737.60 € TTC pour la prestation de sécurisation divers secteurs - marquage au sol et signalétique

DE2025-192-038 : signée le 10/02/25 avec AME BUREAUTIQUE de 879.31 € HT soit 1055.17 € TTC pour l'achat d'un bureau assis/debout en L - chargé d'opération

DE2025-192-039 : signée le 17/02/25 avec A&A PARTNERS de 784.00 € HT soit 940.80 € TTC pour la signature du contrat de maintenance Acti Museo monoposte + abonnement MAJ/Filemaker

DE2025-192-040 : signée le 18/02/25 avec ORANGE de 495.00 € HT soit 594.00 € TTC pour le démontage de la ligne téléphonique avant démolition maison 2 rue du Stade - **ANNULEE** -

DE2025-192-041 : signée le 18/02/25 avec CSI INFORMATIQUE de 986.00 € HT soit 1183.20 € TTC pour l'achat d'un PC portable + écran 27 " - poste adjoints + clavier et souris USB - station accueil

DE2025-192-042 : signée le 18/02/25 avec COLAS de 7259.00 € HT soit 8710.80 € TTC pour la réfection du terre-plein sortie Nord Izernore **Annulée et remplacée par DE2025-192-062**

DE2025-192-043 : signée le 18/02/25 avec BATIMEX de 430.00 € HT soit 516.00 € TTC pour le diagnostic DPE-Electricité-gaz-plomb maison Saint Romain 8 rue du Stade

DE2025-192-044 : signée le 18/02/25 avec COLAS de 14737.00 € HT soit 17684.40 € TTC pour la réfection du rond-point du Pelocier + option peinture couleur ocre sur béton

DE2025-192-045 : signée le 18/02/25 avec KONE de 1107.77 € HT soit 1329.32 € TTC pour la mise en place d'une téléalarme kit passerelle GSM - ascenseur gymnase

DE2025-192-046 : signée le 18/02/25 avec KONE de 135.00 € HT soit 162.00 € TTC - avenant DE2025-192-045 - abonnement annuel GSM

DE2025-192-047 : signée le 19/02/25 avec AME BUREAUTIQUE de 1755.69 € HT soit 2106.83 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DE2025-192-048 : signée le 19/02/25 avec MARMETH LOCATION de 260.70 € HT soit 312.84 € TTC pour la location d'une pelle + remorque porte-engins - formation services techniques

DE2025-192-049 : signée le 10/02/25 avec ONF de 9970.00 € HT soit 11964.00 € TTC pour la mise en place du programme d'action sylvicole maintenance forêt communale 2025

DE2025-192-050 : signée le 10/02/25 avec ONF de 7050.00 € HT soit 8460.00 € TTC pour la mise en place du programme d'action sylvicole travaux en forêt communale 2025

DE2025-192-051 : signée le 21/02/25 avec SONEPAR de 122.06 € HT soit 146.47 € TTC pour la fourniture d'articles de plomberie - divers bâtiments

DE2025-192-052 : signée le 24/02/25 avec FOUSSIER de 552.72 € HT soit 663.26 € TTC pour la fourniture de stores pour l'école maternelle

DE2025-192-053 : signée le 25/02/25 avec SARL PONSARD Pressing de 1236.08 € HT soit 1483.30 € TTC pour la prestation de nettoyage + traitement ignifugé des rideaux de la salle polyvalente bas (scènes et autres)

DE2025-192-054 : signée le 25/02/25 avec AGYSOFT de 870.00 € HT soit 1044.00 € TTC pour le renouvellement de l'abonnement au Logiciel MARCO - marchés publics

DE2025-192-055 : signée le 18/02/25 avec ATELIER D'EN HAUT de 9043.63 € HT soit 10852.36 € TTC pour la réfection de la toiture du lavoir de Pérignat

DE2025-192-056 : signée le 25/02/25 avec ATELIER D'EN HAUT de 6972.39 € HT soit 8366.87 € TTC pour la réfection de la toiture du lavoir d'Intriat

DE2025-192-057 : signée le 24/02/25 avec SOLYPAC de 352.00 € HT soit 422.40 € TTC pour l'impression de 200 dossiers bleus DP - urbanisme

DE2025-192-058 : signée le 24/02/25 avec SOLYPAC de 185.00 € HT soit 222.00 € TTC pour l'impression de 100 dossiers jaunes PC - urbanisme

DE2025-192-059 : signée le 24/02/25 avec ARSOTEC de 7440.00 € HT soit 8928.00 € TTC pour la prestation de feux d'artifices du samedi 5 juillet 2025

DE2025-192-060 : signée le 24/02/25 avec ARSOTEC de 1430.00 € HT soit 1716.00 € TTC pour la prestation de sonorisation des feux d'artifices du samedi 5 juillet 2025

DE2025-192-061 : signée le 27/02/25 avec GROSFILLEX de 2316.01 € HT soit 2779.21 € TTC pour l'achat d'un abri pour le rangement du matériel roulant de l'école maternelle (trottinettes, jeux...)

DE2025-192-062 : signée le 28/02/25 avec COLAS de 7589.00 € HT soit 9106.80 € TTC pour la réfection du terre-plein sortie NORD Izernore

Remplace DE2025-192-042

DE2025-192-063 : signée le 28/02/25 avec SOLYPAC de 319.00 € HT soit 382.80 € TTC pour l'impression de 1000 dépliant 4 volets - musée

DE2025-192-064 : signée le 06/03/25 avec A&A PARTNERS de 1180.00 € HT soit 1416.00 € TTC pour la formation d'une journée à Acti Museo - musée

DE2025-192-065 : signée le 11/03/25 avec INSIGNA de 412.93 € HT soit 499.65 € TTC pour la fourniture de vêtements professionnelles - police municipale

DE2025-192-066 : signée le 11/03/25 avec MANUTAN de 398.83 € HT soit 478.60 € TTC pour la fourniture de portemanteaux - salle adjoints + vestiaires - salle de l'Oignin

DE2025-192-067 : signée le 13/03/2025 avec JURA PROTECTION de 2133.70 € HT soit 2560.44 € TTC pour le contrôle/maintenance : Extincteurs + BAES + Alarme (Centre Hippique / Ecole Primaire / Maternelle / Cantine / Complexe sportif / Pragnères / Mairie / Services Techniques/Locaux Historia-Biblio / Office Tourisme-Musée / Salle des Fêtes)

DE2025-192-068 : signée le 28/02/2025 avec LA VOIX DE L'AIN de 688.16 € HT soit 825.79 € TTC pour le guide de l'été 2025 - 1/4 de page publicitaire - Musée archéologique

DE2025-192-069 : signée le 10/03/2025 avec META JURA de 2332.00 TTC pour la reproduction de mobilier gallo-romain

DE2025-192-070 : signée le 13/03/2025 avec CERIG de 1621.65 € HT soit 1945.98 € TTC pour un ordinateur accueil + clavier + souris + abonnement Microsoft office 365

DE2025-192-071 : signée le 13/03/2025 avec COLAS / SNTP de 819 870.00 € HT soit 983 844.00 € TTC pour la décision pouvoir adjudicateur - décision désignation des entreprises marché programme de voirie 2024-2025

DE2025-192-072 : signée le 14/03/2025 avec PERRIER de 309.55 € HT soit 371.46 € TTC pour le fauchage élagage

DE2025-192-073 : signée le 20/03/2025 avec FABIENNE MOREL-ARTISANE D'ART de 311.00 € TTC pour l'animation Journée Européenne du Patrimoine du 21/09/2025

DE2025-192-074 : signée le 20/03/2025 avec KVS - SIGNARAMA O'BUGEY SAS de 390.00 HT soit 468.00 € TTC pour 3.000 Flyers 3 plis / musée

DE2025-192-075 : signée le 24/03/2025 avec AUTOUR D'ULYSSE de 215.00 € TTC pour une démonstration de poterie aux Journées Européennes du Patrimoine le 21/09/2025.

DE2025-192-076 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 952.00 € HT soit 1142.40 € TTC pour l'engrais (Septembre) + prise en charge épandage (Avril-Juin-Septembre) - Utilisation stock au services techniques

DE2025-192-077 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 600.00 € HT soit 720.00 € TTC pour la mise en eau du réseau d'arrosage Terrain Foot automatique + essai (Printemps + hivers en fin d'année)

DE2025-192-078 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 4370.00 € HT soit 5244.00 € TTC
PRINTEMPS + TREVE ESTIVALE OU AUTOMNE : Aération par perforation et sursemis + Egalisation
traine rigide (2 terrains)

DE2025-192-079 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 890.00 € HT soit 1068.00 € TTC pour le
désherbage mécanique robotisé (1 passage)

DE2025-192-080 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 1260.00 € HT soit 1512.00 € TTC pour
AUTOMNE + HIVERS : Aération terrain gras et lourd par Vertidrain Mustang (1 terrain)

DE2025-192-081 : signée le 17/03/2025 avec COSEEC de 5600.00 € HT soit 6720.00 € TTC pour la
location annuelle (engagement sur 50mois) TONDEUSE PARCMOW RTK + Licence My Robot + Installation

DE2025-192-082 : signée le 17/03/2025 avec BILLET FOURNIER de 56 382.57 € HT soit 67 659.08 €
TTC pour le changement des cylindres et mise en place de cadenas électroniques et une borne murale
anti-vandalisme

DE2025-192-083 : signée le 17/03/2025 avec ADAPEI de 1690.00 € HT soit 2028.00 € TTC pour les
bulletins municipaux n°30 16 pages (quantité 1300)

DE2025-192-084 : signée le 18/03/2025 avec TECHNIC + de 316.80 € HT soit 380.16 € TTC pour des
chaussures sécurité + T-shirt + gants+ pantalon + gilet + sweat pour Sébastien (services techniques)

DE2025-192-085 : signée le 18/03/2025 avec TECHNIC + de 408.80 € HT soit 490.56 € TTC pour
pantalon + blouson + gants + pull pour Alexandre (services techniques)

DE2025-192-086 : signée le 18/03/2025 avec TECHNIC + de 180.90 € HT soit 217.08 € TTC pour
Pantalon + pull + gants pour Fabien (services techniques)

DE2025-192-087 : signée le 18/03/2025 avec TECHNIC + de 525.00 € HT soit 630.00 € TTC pour 5
paires de bouchons d'oreilles pour les agents des services techniques

DE2025-192-088 : signée le 20/03/2025 avec BURRET TRAITEUR de 260.00 € TTC pour le buffet
dinatoire du lundi 31 mars 2025 pour 20 personnes

DE2025-192-089 : signée le 20/03/2025 avec ORANGE de 7304.96 € TTC pour INTRIAT pour la
dissimulation de l'artère Orange (Fourniture de l'esquisse, réception, mise à jour de la documentation)
Dépose de l'aérien, pose en souterrain - matériel de câblage) + Convention Izernore/Orange

DE2025-192-090 : signée le 20/03/2025 avec ATELIER ROBIN de 318.00 € HT soit 381.60 € TTC pour
la fabrication de support métallique pour projecteur pour Rond-point des colonnes - Délai de livraison 15
jours

DE2025-192-091 : signée le 20/03/2025 avec LES SERRES DU BADERAND de 522.10 € HT soit
574.31 € TTC pour la commande de diverses plantes

DE2025-192-092 : signée le 19/03/2025 avec TABAC DES COLONNES de 150.00 € HT soit 180.00 €
TTC pour 180 sujets en chocolat

DE2025-192-093 : signée le 19/03/2025 avec EBRA de 297.50 € HT soit 357.00 € TTC pour le guide de
l'été du Musée en 20 100 exemplaires

DE2025-192-094 : signée le 26/03/2025 avec BOESNER de 219.797 € HT soit 263.75 € TTC pour l'achat de papier Papyrus format 60x80 cm et 45x65 cm - service musée

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

C20250210_006 : signée avec RPEI - Relais Petite Enfance Bellignat pour année 2025

C20250224_007 : signée avec GDS - lutte contre le frelon asiatique

C20250304_008 : signée avec MEP - « Mutuelle communale » - CCAS

C20250312_009 : signée avec HBA pour prestations de service - intervention musicale à l'école

C20250319_010 : signée avec OXANCE - partenariat avec la commune pour groupement de commande solution informatique pour Pragnères

C20250311_011 : signée avec ORANGE - enfouissement réseaux Intriart

C20250317_012 : signée avec ADAPA pour atelier HAPPY MOBIL' Niveau 2

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608_018 du 8 juin 2020 -

A2025004 du 12/03/2025 : Arrêté de clôture de la régie de recette pour le service périscolaire et cantine

PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION 2025011 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} MARS 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise à jour du tableau des emplois communaux au 1^{er} mars 2025 comme suit :

- Attribution d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe - filière administrative,
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe - filière sociale,
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial,
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe - filière administrative,
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe - filière sociale.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		NOMBRE			
EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	AUTORISE	POURVUS STAGIAIRE / TITULAIRE	POURVUS CONTRACT.	NON POURVU
Service administratif	Attaché Territorial Principal	1	1	0	0
	Rédacteur Territorial	1	1	0	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
	Adjoint Administratif Territorial	2	2	0	0
Service technique	Technicien	1	0	1	0
	Agent de Maîtrise Principal	1	1	0	0
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	5	1	0	4
	Adjoint Technique Territorial	7	6	0	1
Service social	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Service culturel	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Service de Police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
TOTAL		30	21	1	8

FINANCES

DELIBERATION 2025012 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2024

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique - CFU - est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuels).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU de l'année 2024 du budget principal conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Locales.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Christophe PERROUSSET, Conseiller Municipal, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique.

Monsieur Christophe PERROUSSET, Conseiller Municipal, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore.

1°. Il présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL (24900)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		3 548 777,72	1 358 285,69		1 358 285,69	3 548 777,72
Opérations de l'exercice	2 837 386,01	3 327 956,17	1 987 364,68	3 894 280,19	4 824 750,69	7 222 236,36
TOTAUX	2 837 386,01	6 876 733,89	3 345 650,37	3 894 280,19	6 183 036,38	10 771 014,08
Résultats de clôture		4 039 347,88		548 629,82		4 587 977,70
Restes à réaliser			1 540 429,50	798,00	1 540 429,50	798,00
TOTAUX CUMULES	2 837 386,01	6 876 733,89	4 886 079,87	3 895 078,19	7 723 465,88	10 771 812,08
Résultats définitifs		4 039 347,88	991 001,68			3 048 346,20

2°. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Considérant que Madame Sylvie COMUZZI, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Christophe PERROUSSET, Conseiller Municipal, pour le vote du Compte Administratif,

☞ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe PERROUSSET,

☞ Considérant que les résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Principal sont conformes à ceux du Compte de Gestion 2024 dressé par la Trésorerie,

☞ Après que Madame le Maire ait quitté la salle,

☞ **VOTE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, ci-dessus énoncé.

DELIBERATION 2025013 : AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultats 2024 ci-après et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	490 570.16
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 548 777.72
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	4 039 347.88
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	548 629.82
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement	1 539 631.50
Besoin de financement = F = D + E	991 001.68
Affectation obligatoire au compte 1068	
Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002	3 048 346.20
DEFICIT REPORTE D 002	

DELIBERATION 2025014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes directes locales qui sont fixés comme indiqués dans le tableau ci-dessous conformément à l'état de notification N° 1259.

	BASES D'IMPOSITION 2024 en €	BASES D'IMPOSITION 2025 en €	TAUX GLOBAL 2025 en %	PRODUIT ATTENDUS 2025 en €
TAXE FONCIERE BATIE (TFPB)	3 970 857	4 045 000	21,17	856 327
TAXE FONCIERE NON BATIE (TFPNB)	44 327	44 300	27,19	12 045
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	98 316	85 100	4.95	4 212€
TOTAL				872 584 €

DELIBERATION 2025015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit, équilibré en recettes et dépenses et établi en conformité avec la nomenclature M57 :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL BUDGET
BUDGET GENERAL (249000)	6 228 338 €	7 305 788 €	13 534 126 €

Il est précisé que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans le budget primitif.

DELIBERATION 2025016 : PRE-ACCORD DE GARANTIE FINANCIERE SUR EMPRUNT A SEMCODA POUR TRAVAUX AU FOYER DU VAL FLEURI

Le Conseil Municipal décide à la majorité - par 11 voix POUR - de donner un pré-accord à SEMCODA, pour la garantie du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 40 % - soit une somme de 105 960 € - destiné à la réhabilitation du foyer d'hébergement pour personnes en situation de handicap le « VAL FLEURI » dont la gestion est à confiée à ADAPEI de l'AIN.

DELIBERATION 2025017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE ET LE REMPLACEMENT DE L'HORLOGE

Au vu du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des toitures de l'église et le remplacement de l'horloge au groupement représenté par CROISEE D'ARCHI pour un montant provisoire de rémunération de 42 106.80 € HT.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

DELIBERATION 2025018 : FIXATION DU MONTANT DU BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL SIS 729 GRANDE RUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la cession du bail commercial du local sis 729 Grande Rue actuellement occupé par MC COIFFURE, à EI EUPHORIA.

Ce local d'une surface de 50 m² appartient à la commune, pour lequel sera établi un bail commercial d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2025, renouvelable tacitement par période de 3 ans et ne pouvant excéder une durée totale de 12 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant du nouveau bail commercial avec EI EUPHORIA à 600 € HT, soit 720 € TTC mensuel, et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2025019 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE A L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de l'aménagement de la place sise à l'arrière de l'église.

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à 20 000 € HT et comprend la rénovation de la croix érigée au centre des platanes pour sa mise en valeur, la réfection de l'espace gravillonné et la mise en place d'un local poubelles.

DELIBERATION 2025020 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VALORISATION DES FORÊTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation du projet de valorisation des forêts dans le cadre des travaux de maintenance : entretien des renvois d'eau, travaux dans les peuplements, opérations d'entretien, de propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique... pour les parcelles cadastrées section C N° 0066 ; N° 0030 ; section D N° 0799 ; 0772 ; 965 et 0817.

DELIBERATION 2025021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation du projet de rénovation complète de deux logements communaux de type T1 d'environ 40 m² sis impasse du Four. Les travaux débuteront en juin 2025 et s'achèveront en septembre 2025.

Ils comprennent la remise en état des murs, plafonds, sols pour la salle de bain, les WC ; l'équipement de la cuisine, l'électricité, le chauffage et les ouvrants. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 60.000 € HT.

DELIBERATION 2025022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU LAVOIR D'INTRIAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation du projet de réfection de la toiture du lavoir d'Intriat dont le montant s'élève à 7000.00 € HT.

DELIBERATION 2025023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU LAVOIR DE PERIGNAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation du projet de réfection de la toiture du lavoir de Pérignat dont le montant s'élève à 9000.00 € HT.

DELIBERATION 2025024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION DES TOITURES DE L'EGLISE ET LE REMPLACEMENT DE L'HORLOGE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes susceptibles de l'aider au financement de la maîtrise d'œuvre de la restauration de la toiture de l'église et au remplacement de l'horloge. Le montant estimatif s'élève à 42 000.00 € HT.

DELIBERATION 2025025 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 564 GRANDE RUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le tènement immobilier sis 564 Grande Rue cadastré :

- SECTION AB N° 0113 de 645 m²
- SECTION AB N° 0386 de 2414 m²

Le montant de cette acquisition s'élève à 410 000.00 €.

La régularisation de cet acte est confiée à Maître Bénédicte Baud, Notaire à Izernore, les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

DELIBERATION 2025026 : CESSIION DE 2 LOCAUX COMMERCIAUX - ILOT RECORDON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de céder à la SCI GH IMMOBILIER IZERNORE, représenté par Monsieur Hervé Garbe, les lots commerciaux portant les N° 12 et 13, sis au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier ILOT RECORDON, comme suit :

- LOT N° 12 - 28 rue des Ecoles d'une surface de 69 m²
- LOT N° 13 - 34 rue des Ecoles d'une surface de 39 m²

Le montant de cette cession s'élève à 1400 €/m² soit une valeur totale de 151 200 € pour les 2 lots.

Monsieur Hervé GARBE, concerné, n'a pas pris part à la délibération.

Les frais notariés inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur, Maître Bénédicte BAUD sera en charge de ce dossier pour la commune.

DELIBERATION 2025027 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ET DELEGATION DE SIGNATURE À M. Raymond JOYARD, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une parcelle de taillis auprès de Madame Odile CHAPUIS Veuve MICHAILLARD, représentée par son fils Monsieur Hervé CHAPUIS, sise au lieu-dit « CHAMP DE LA CÔTE » cadastrée section E N° 0913 de 3745 m², pour la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire et Monsieur Raymond JOYARD, Maire adjoint, en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme à faire toutes les démarches et à signer les actes administratifs et tous les documents nécessaires à l'établissement de cette acquisition.

COMMISSION SECURITE

Monsieur Michel MOINE, Maire adjoint, présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités du policier municipal.

Il présente ses différentes missions :

- Documents administratifs : arrêté de voirie - vente au déballage - déclaration de buvette - permis de détention chien de catégorie 1 et 2
- Réalisation avec la commission sécurité du Plan Communal de Sauvegarde
- Réalisation du DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : à prévoir
- Sécurité des bâtiments - serrures électroniques
- Objets trouvés
- Animaux errants
- Présence sur les interventions de secours
- Patrouilles de jour et nocturnes
- Sécurité routière - écoles -
- Réunions diverses
- Formations

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Christianne MAURON, Maire adjoint, présente au Conseil Municipal de compte-rendu du conseil d'école du 13/02/2025.

- 265 enfants sont inscrits à l'école des III Colonnes
- Les résultats des évaluations nationales ont démontré des résultats positifs en français et une fragilité en mathématiques
- Le programme phare de l'école est le harcèlement
- Un projet de voyage scolaire pour les CP - CE 1 a été décidé : 1 semaine sur une péniche de Lyon à Neuville sur Saône
- Projet musique à l'école avec une intervenante prise en charge par la commune
- Projet piscine : en attente des travaux des bassins d'Oyonnax

Madame MAURON informe le Conseil Municipal qu'un incendie s'est déclenché dans l'école d'Arlod (Ain) et que les locaux ont été détruits en grande partie. La commune d'Izernore a mis à disposition le matériel scolaire disponible - tables et chaises - suite au changement du matériel de l'école.

L'école d'Arlod a adressé un courrier de remerciements.

VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Xavier BOSSAN, Maire adjoint, présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion annuelle avec l'amicale des pompiers du centre de secours d'Izernore.

- 155 interventions
- 8 nouvelles recrues
- JSP : la formation de jeune sapeur-pompier est très exigeante et mobilise le candidat chaque samedi pendant 3 ans. Les candidatures sont de moins en moins fréquentes
- Le bureau de l'amicale pompiers a été renouvelé en totalité.

CLUB PHOTOS : exposition à la salle de la Vignette les 22 et 23 mars 2025 sur le thème « Moments de vie »

Bon accueil du public qui est présent au rendez-vous chaque année.

Les scolaires viennent également visiter l'exposition le vendredi après-midi.

Le club photos est en attente d'un nouveau local car celui utilisé actuellement sera récupéré pour les Pragnères.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion publique qui aura lieu le MARDI 15 AVRIL 2025 à la salle place de l'Eglise à 18h relative à une information sur la proposition d'une mutuelle MEP - MUTUALP. Les personnes intéressées pourront venir aux permanences en mairie.

Le Conseil Municipal a distribué des flyers.

Une mutuelle régionale est également proposée uniquement sur contact téléphonique ou via internet.

Nettoyage de printemps : la date du 5 avril 2025 a été retenue, elle sera reportée en cas de météo défavorable.

Claire ZARA-MARMETH est en charge de l'organisation de cette opération.

Un mail sera adressé aux entreprises et aux associations en souhaitant une participation active.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

CLÔTURE DE LA SEANCE À 20h35

Jean-Marie PONCET,

Sylvie COMUZZI,

Secrétaire de séance



Maire d'Izernore

